
YESIM SAGLAM :

Bonjour à tous, bonsoir, bienvenue à l'appel du groupe de travail sur les politiques consolidées de l'At-Large en ce mercredi 2 novembre 2022 à 13 h UTC.

Nous n'allons pas faire l'appel étant donné le nombre important de participants, pour ne pas perdre de temps, mais tous les participants sur la salle Zoom et par téléphone seront notés suite à l'appel.

Alors, nous allons passer en revue les excuses. Nous avons reçu les excuses de Cheryl Langdon-Orr, Eduardo Diaz, Christopher Wilkinson et de Justine Chew.

Du personnel, nous avons Heidi Ullrich et moi-même, Yesim Saglam. Nous sommes avec vous aujourd'hui et Chantelle Doerksen nous rejoindra dans quelques instants.

Comme d'habitude, nous avons l'interprétation en espagnol et en français. Et les interprètes sont David et Véronica pour l'espagnol et nous avons Aurélie et Isabelle pour le canal français.

Avant de commencer, un dernier rappel pour la transcription en temps réel. Je vais vous envoyer le lien ici, dans le chat de Zoom et vous pouvez utiliser ce service de transcription en temps réel.

Et, autre rappel, n'oubliez pas de donner votre nom avant de prendre la parole pour la transcription, mais également à des fins d'interprétation. Et tous ces rappels étant faits, je vais céder la parole à Olivier. Merci.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup. Je vous rappelle que vous participez à l'appel du groupe de travail sur les politiques consolidées de l'At-Large avec un emploi du temps très intéressant, comme d'habitude.

Nous avons d'abord les mises à jour des petites équipes et des groupes de travail sur tous les processus d'élaboration de politique avec une concentration sur le PDP sur les IDN. Ensuite il y aura la mise à jour sur les commentaires de politiques avec tous les commentaires qui sont dans le pipeline, que nous revoyons toutes les semaines dans le cadre du processus de consultation de l'ICANN où les différentes personnes peuvent faire leur commentaire sur les processus politiques de l'ICANN. Il y en a beaucoup cette semaine. Ensuite il y aura le point divers.

Je ne sais pas si vous avez des choses à ajouter à l'ordre du jour, si vous souhaitez apporter des amendements. N'hésitez pas, c'est le moment. Si vous devez partir avant la fin de l'heure et que vous devez faire une présentation, dites-le-moi maintenant pour que je puisse vous faire intervenir le plus tôt possible.

Sinon, si tout va bien, si personne ne se manifeste, nous allons accepter l'ordre du jour. Je ne vois pas de main levée, donc l'ordre du jour est accepté tel qu'il apparaît à l'écran.

Nous passons maintenant aux points de travail de la semaine passée. Tous sont terminés. La seule qu'il nous restait à faire c'était de prévoir le moment de l'appel d'aujourd'hui. Tous les autres points ont également été effectués en ce qui concerne Hadia et Alan, l'élaboration des notes pour la considération de la politique de consensus de données

d'enregistrement pour la procédure de commentaires publics des gTLD. Ceci a été mis en place. Nous y reviendrons dans un instant.

Il y a aussi un point de travail que je mentionnerai tout à l'heure. Voilà, c'est tout pour les points de travail. Nous allons passer aux mises à jour des équipes de travail. Je note que quelqu'un nous a rejoints... OU plutôt, pardon, nous avons un nouveau commentaire, les génériques fermés. Nous y travaillons depuis un certain temps, mais nous ne l'avions pas mis dans la liste. Bientôt nous allons lancer cette réflexion sur les génériques fermés. L'espace n'est pas encore public, mais quand le groupe de travail aura terminé son travail dessus, ce sera public. C'est Greg Shatam et Alan Greenberg qui s'en occupent pour nous et ils nous fourniront toutes les informations nécessaires.

Mais revenons à notre travail, il s'agit du PDP sur le [inaudible] et donc la politique de révision du transfert. Il n'y a rien à dire sur cela, le travail a été relancé. Et nous allons maintenant, en 30 minutes, avoir une présentation sur le PDP sur les IDN. Nous avons plusieurs participants qui s'occupent de cette question, Steinar, Daniel, Raymon, Lutz et d'autres. Donc nous allons passer la parole à Satish.

SATISH BABU :

Bonjour Olivier, j'espère que vous m'entendez bien. Hadia est avec moi pour la présentation.

J'aimerais vous présenter le plan du projet révisé pour l'EPDP. Nous avons revu les délais et les différentes phases, que nous allons vous

présenter, et nous avons ensuite deux questions sur la charte des 4 et des 1B de la partie deux.

Diapositive suivante.

En ce qui concerne les différentes phases, l'EPDP a été commencé en janvier dernier et lors de la dernière réunion de l'ICANN, nous avons revu et nous avons eu une démarche un petit peu plus réaliste. Mais, pour des raisons que je vais vous mentionner maintenant, en fait il y a deux options présentées à l'équipe.

La première option était de terminer un rapport en une seule phase mais en deux parties, avec deux commentaires publics. Le premier qui aurait lieu en avril 2023 et le deuxième en janvier 2025 et ensuite le rapport serait envoyé au conseil en aout 2025. Ça c'était la première option.

C'est un EPDP assez complexe, donc c'est relativement long, tout ceci prend du temps.

Deuxième option, maintenant. C'était d'avoir une approche en deux phases. Il y a une raison à ceci. La première phase, dans ce cas, aurait toutes les questions de la charte relative aux variantes au premier niveau, et la deuxième phase aurait les questions de la charte pour les variants au deuxième niveau. Alors, l'avantage de cette approche était qu'une fois que la phase 1 aurait été terminée, on aurait toutes les données des SubPro. Si on attendait, il aurait fallu attendre les SubPro, en 2025, et donc ceci implique certaines répercutions, si on attend trop longtemps.

Donc de cette manière l'idée était de terminer la première phase, d'avoir des commentaires d'ici Avril 2023 et ensuite d'envoyer le rapport au conseil d'ici novembre. Ensuite, la deuxième phase serait plus simple puisque les SubPro auraient été terminés. Et donc le rapport de la phase deux serait effectué dans une période ultérieure.

Suite à différentes discussions, le groupe a choisi l'option 2, l'équipe a envoyé une mise à jour au conseil. Au conseil, il y a eu certaines discussions par rapport à ce nouveau délai reporté, mais ils sont d'accord. Ce changement de phase présente des avantages importants, mais l'idée est que même pour la phase 1 pourrait y avoir des retards pour l'approbation du conseil de la GNSO et du conseil d'administration. Donc le rapport sera publié en novembre, en fin d'année prochaine.

Voilà, c'est le premier sujet dont nous souhaitons vous faire part. je ne sais pas s'il y a des questions par rapport à ce projet. Il y a les deux questions de la charte, mais c'est surtout une question de gestion de projet, en fait.

Je ne sais pas s'il y a des questions par rapport à ce projet ? Sinon, nous pouvons avancer. Je ne vois pas de main levée, donc avançons. Et s'il y a des questions, nous y répondrons après les deux autres questions de la charte.

Gopal ?

GOPAL TADEPALLI : Merci, Satish pour ces deux options. Le rapport de la phase 1 n'implique rien en termes de délais pour la phase 2 ? Parce qu'on a l'option 1, en 2023, mais est-ce que cela n'a pas d'impact pour la phase 2 ?

SATISH BABU : Merci pour cette question, Gopal. Donc les points qui seront débattus seront totalement indépendants, il n'y a pas de dépendance en fait entre la phase 1 et la phase 2. Donc la phase 1 est autonome, indépendante, donc on peut tout simplement se concentrer sur les priorités et les terminer. La deuxième option prendra plus de temps parce que l'idée de terminer la phase 1 c'est que la prochaine série dépend de ceci. Alors le deuxième niveau nous donne davantage de souplesse et de temps pour nous en occuper. J'espère que ceci répond à votre question.

Je vous remercie et nous allons maintenant passer à la prochaine diapositive. Très bien.

Nous avons maintenant deux questions liées, pour la charte. Et donc premièrement les différents aspects, mécanismes, pour les demandes.

Pour l'instant, les gens demandent une série, une chaîne plutôt. C'est tout. Mais cette fois-ci il pourrait y avoir plusieurs chaînes et plusieurs variantes également. Et donc la question c'est de pouvoir gérer ceci dans le cadre d'une seule entité, d'un seul candidat. Tout doit donc fonctionner de manière cohérente.

Alors les questions sont les suivantes : est-ce qu'on peut tout permettre ? Est-ce qu'un nouveau candidat peut demander un gTLD IDN primaire uniquement ?

Deuxième point, un nouveau candidat demande un gTLD IDN primaire et une ou plusieurs étiquettes de variante allouable ?

Le premier point c'est par rapport à ce qui existe déjà, et le deuxième par rapport à ce qui n'existe pas encore. Donc, par exemple en chinois et en arabe il y a des personnes qui ont activé des gTLD IDN et certains de ces gTLD IDN comportaient une variante, mais lors de la dernière série, on leur a demandé de faire la liste des variantes, mais il n'y avait pas de garantie en termes d'allocation. Là, c'est différent, on ne sait pas s'il y a des variantes qui vont s'appliquer.

Donc, il y a différentes situations où les opérateurs de registre existants ont la possibilité de variante et donc comment traiter ces cas.

Donc, d'une manière générale, le groupe a considéré que cela pouvait être mis en œuvre. Et ensuite il y a plusieurs questions qui se posent.

Est-ce que les variantes sont interchangeables ? Supposons que je demande une chaîne et ensuite je demande une variante et on me permet de l'activer. Est-ce que je peux activer la variante d'abord et non pas la chaîne dans son ensemble ?

Le groupe, d'une manière générale, a décidé qu'une fois que le candidat a identifié ses variantes, alors il est autorisé à les appliquer l'une après l'autre. Donc il faut les appliquer dans cet ordre-là. On ne peut pas

procéder à l'inverse. Et ça, ça a voir avec les règles de génération d'étiquette. Lorsque vous demandez une chaîne, ça dépend de vos variantes primaires. Donc c'est un ordre qui est important. Et on ne peut pas changer l'ordre une fois que vous avez demandé quelque chose en particulier.

Diapo suivante s'il vous plait.

Maintenant, question de charte D1 B. Processus. Alors dans le cas du script chinois il y a beaucoup de pression de cette communauté parce qu'ils attendent depuis près de 10 ans. Et il y a un certain nombre de problèmes qui se posent en chinois par rapport à la normalisation et au script standard. Donc cette communauté a hâte de pouvoir activer ces variantes. Or, 10 ans se sont écoulés et la communauté se lasse d'attendre, donc c'est un réel problème. C'est la raison pour laquelle les opérateurs de registre existants, qui ont d'ores et déjà obtenu des variantes lors de la série 2012, doivent pouvoir avoir la possibilité d'activer leurs variantes. Mais, maintenant, la situation qui se pose, c'est que les gens veulent des variants et pouvoir les activer en chinois.

Donc la question est la suivante : est-ce qu'il y a un réel motif de créer un processus unique pour les opérateurs de registre de TLD chinois et arabes qui demandent des gTLD de variantes ou est-ce qu'il faut une série séparée ?

Ce qui pourrait ressembler à un processus accéléré de ccTLD IDN. Et si vous avez ce type de processus unique, vous pouvez organiser les choses avant même le lancement de la série.

Et, dans le cas des opérateurs de registre chinois et arabes ce serait très utile. Et ça répondrait aux attentes de la communauté des utilisateurs finaux.

Toutefois, pendant les discussions, il semblerait qu'il n'y ait pas réellement de soutien ou de consensus par rapport à ce processus unique. Et les gens préfèrent attendre la prochaine série. Et, également c'est moins onéreux si vous attendez le lancement de la série.

Mais, d'une manière générale, le sentiment était qu'il fallait attendre la prochaine série même s'il fallait attendre encore quelques années.

Donc le représentant chinois est intervenu et a dit qu'ils ont déjà attendu 10 ans et qu'ils ne peuvent pas prétendre que leur communauté soit prête à attendre quelques années de plus.

Ensuite une question par rapport à ce processus unique. Alors, dans la prochaine série, établir des priorités pour les opérateurs de registre chinois et arabes. Et qu'on accorde la priorité à ces communautés pour allouer. Mais si on vise, comme date, 2025, si le rapport est reporté, alors les choses seraient pires encore, parce que la communauté devrait attendre encore plus.

Donc un mécanisme intérimaire, pour éviter ce problème, a été proposé. Mais là, il n'y a pas eu de consensus non plus.

Donc voilà les principales questions qui se sont posées et sur lesquelles je voulais vous mettre à jour.

Voilà, on peut passer à la discussion et Hadia va ensuite nous poser les questions du sondage. Voyons si je peux poser les questions sur le chat...
Il y a des questions sur le chat ?

Oui, je vois une question d'Amrita : d'une manière générale, vous parlez d'une langue que très peu d'entre nous savent lire. Exemple, si vous prenez le terme [inaudible], vous avez une manière différente de l'écrire en anglais d'Angleterre et en anglais des États-Unis. Donc supposons que je veuille utiliser un TLD et j'utilise au premier niveau une certaine écriture et au deuxième niveau une deuxième écriture. Dans le cas de l'arabe, ce chiffre peut passer à 10 ou à 100. Donc toute l'approche par rapport à la zone racine consiste à limiter ce chiffre avec ce qui concerne la source puis les variantes. La question est de savoir si je peux déléguer cela, ces deux écritures. Et celui qui en obtient 1 peut obtenir les deux, et là c'est finalement ce principe-là qui s'applique.

Oui, Hadia a également répondu.

Sarah avait une question aussi : est-ce qu'il y a des applications financières pour demander des variantes ? Quel serait l'impact sur les demandes ?

Alors, on n'a pas encore totalement résolu ce problème. Il faut respecter d'abord le nombre de variantes, mais il est très clair qu'on ne connaît pas encore le prix de l'étiquette elle-même. Donc, le niveau B, il faudra voir quels sont les coûts actuels pour les différentes étiquettes. Il faudrait qu'il y ait un honoraire spécifique pour les variantes de ce type et il faut encore en discuter, cela va prendre du temps.

Alors, Siva, je vois que vous avez la main levée, allez-y.

SIVASUBRAMANIAN : Satish, vous avez dit que lorsqu'un bureau d'enregistrement titulaire de nom de domaine veut un TLD variante et qu'il fallait d'abord activer le TLD d'abord et que ce nom de domaine doit être activé en premier. Je me pose la question : est-ce que cela ne prête pas à confusion ? Parce que si j'ai un site .COM et un autre .COM, je les active en même temps et j'utilise color.com comme mon espace primaire et ensuite j'utilise l'autre écriture de colour.com, alors là, où intervient la question de savoir lequel est activé d'abord ?

SATISH BABU : En fait, là on ne parle pas de deuxième niveau. Au deuxième niveau la politique peut être beaucoup plus simple. Donc là on parle de COLOR et COLOUR avec ces deux orthographes. En fait, là les choses sont différentes, au niveau de la génération d'étiquette dans la zone racine les choses sont différentes. À chaque qu'il y a des IDN non pas en anglais mais dans d'autres scripts non latins, lorsque vous appliquez les règles de génération d'étiquette il y a toute une série de règles qui s'appliquent par rapport aux chaînes. Et, dans ce processus, si vous utilisez l'un de ces domaines comme primaire et l'autre comme secondaire, alors le processus est tout à fait différent. Cela s'applique uniquement sur la zone racine. Donc il y a une différence en fonction du domaine que vous assignez comme primaire et l'autre comme étant secondaire.

Et ensuite on considère aussi les blocs. Toutes les différentes positions d'étiquette. Donc, dans le cas d'autres scripts, cela crée plus de problèmes encore.

Donc l'autre discussion qu'on a eue c'est que certains ont eu le sentiment que si vous allouez un TLD primaire, il y a une logique. Même si vous laissez de côté tous les aspects techniques.

Voilà, j'espère avoir répondu à votre question.

SIVASUBRAMANIAN : Oui, merci.

SATISH BABU : On me pose une question : est-ce que toutes les variantes devront compléter les tests techniques ? Oui, à chaque étape du processus de candidature il va y avoir des tests très spécifiques par rapport aux variantes. Donc on en parle maintenant, mais les variantes doivent passer par toutes les étapes du processus. Même s'il y a un niveau de complexité supérieur pour certaines variantes, mais en tout cas on ne peut sauter aucune partie de ce processus.

Et, du point de vue de la communauté technique, ils considèrent que ce sont des gTLD indépendants. Totalement différents.

Gopal, je vois une main levée, est-ce que c'est une ancienne main ?

GOPAL TADEPALLI : C'est une nouvelle main. Les utilisateurs finaux, eux, ne voient pas les choses comme cela et veulent utiliser le nouveau caractère et veulent savoir quand cela va avoir lieu dans leur langue autochtone. Ça c'est l'idée pour avoir davantage d'interactions entre eux.

SATISH BABU : Merci, Gopal. S'il n'y a pas d'autres questions, je vais demander à Hadia de passer aux questions du sondage. À vous, Hadia, merci.

HADIA ELMINIAWI : Merci beaucoup. Est-ce qu'on pourrait avoir les questions s'il vous plait ?

Donc première question, comment l'opérateur de registre existant doit-il faire la demande d'une variante IDN pour son gTLD existant ?

Alors, le comment c'est aussi le quand dans cette question. Donc la première chose que nous disons, c'est dans le cadre d'un processus autonome et unique. Et donc l'idée ici c'était d'avoir un processus autonome un peu comme le processus accéléré pour les IDN ccTLD. L'argument c'était que sur la base du diagramme, si un opérateur de registre existant souhaite faire une demande de variante et bien il faudra qu'il passe par tous les tests du candidat de base. Donc le processus autonome n'a pas vraiment de sens. Et puis le processus autonome pourrait avoir des coûts associés supérieurs. L'argument, encore une fois, c'est que si l'opérateur de registre souhaite payer, et bien il a le choix.

Autre chose à noter, dans le cadre des SubPro, il est recommandé une priorisation de ces IDN en ce qui concerne le processus d'ordre. Donc, dans le meilleur des mondes, l'idée serait de recommander également de prioriser les variantes dans l'ordre du processus.

Autre option, par la prochaine série le gTLD existant ne peut pas demander sa variante avant la prochaine série. Alors, l'idée, là, c'était de demander pourquoi le candidat d'un gTLD existant ne peut pas demander sa variante avant la prochaine série ? Surtout que beaucoup des gTLD existants attendent depuis longtemps pour faire la demande de leur variante, et donc attendre encore la série suivante pourrait sembler vraiment long.

Mais, l'argument contraire c'est que si on regarde bien le calendrier et la conclusion de l'EPDP sur les variantes IDN, et on parle ici du premier niveau, et bien ceci ne sera qu'en 2024, et donc à ce moment-là on parle d'une mise en œuvre en 2025 et, Satish nous l'a montré au début de l'appel, selon le calendrier proposé. Donc même si on disait, dès aujourd'hui, les gTLD existants peuvent faire leur demande avant la série prochaine, en fait ils ne pourront pas réellement le faire parce qu'il y aura une politique de variante IDN qui ne sera pas en place suffisamment tôt pour pouvoir en bénéficier.

Troisième option, donc, jusqu'à la prochaine série, mais avec un processus de priorité pour les variantes IDN des gTLD existants. Et j'en ai parlé lorsque j'ai présenté l'option numéro 1.

Donc si vous voulez parler des options avant de répondre à la question, dites-le-nous, si vous avez besoin de davantage de clarifications, n'hésitez pas à lever la main. S'il n'y a aucune clarification requise, nous pouvons répondre à la question.

Bill ?

BILL JOURIS :

Excusez-moi, je ne suis pas très rapide, il faut que je déplace la fenêtre pour pouvoir cliquer. Alors, par rapport à l'option 1 et à l'option 2, effectivement il peut sembler que si on choisit l'option 1 plutôt que l'option 2 cela ne changera pas grand-chose. Mais, simplement savoir que les options sont là nous permettra de gérer des préoccupations de temps, très long. Oui, c'est vrai que ce sera long. Mais simplement savoir que la solution arrive atténuera la plupart des préoccupations, me semble-t-il, par rapport aux délais. Le fait que ça arrive nous faire dire qu'on ne va pas attendre jusqu'à la fin des temps, que ça vient.

HADIA ELMINIAWI :

Merci, Bill. Si je comprends bien, vous me demandez 1, 2 et 3 en même temps. Donc on pourrait avoir 1 et si le temps ne le permet pas et que rien n'arrive, on pourrait, selon vous.... Pardon, en fait vous voulez 1 et 3, donc on pourrait avoir un processus autonome unique, si cela arrive très bien, sinon on passe à l'option 3.

Alors, je dois mentionner qu'une des préoccupations supplémentaires par rapport à ce processus autonome unique c'est que les opérateurs de

registre ou les personnes concernées qui pourraient faire objection devront suivre ce qu'il se passe pour ne pas rater les objections nécessaires pour les variantes demandées.

Mais, encore une fois, ce que vous avez présenté est tout à fait possible, me semble-t-il.

BILL JOURIS :

Oui, il y a une autre préoccupation. S'il y a un processus, quel qu'il soit, le panel effectuera une révision manuelle des TLD et il devra se retrouver régulièrement pour l'option 1, par rapport à l'option 3 où il pourra tout passer en revue d'un seul coup.

HADIA ELMINIAWI :

Exactement, et donc les coûts associés seront bien supérieurs.

Y a-t-il d'autres commentaires ?

SATISH BABU :

Oui, Hadia, un bref commentaire. La raison pour laquelle ce processus autonome a été proposé c'est que dans le cas d'un gTLD existant l'étiquette définitive a déjà été traitée lors de la dernière série. Donc ce sera différent pour un nouveau mais dans le cas d'un gTLD existant tous les processus ont déjà été effectués, l'étiquette source a déjà été faite. Donc une grande partie du travail a déjà été effectué dans ce cas, lorsqu'un gTLD existant souhaite activer une nouvelle variante. Donc tout a été fait lors de la première série, donc pas besoin de refaire les

choses à la deuxième série. C'est pour cela qu'on a posé cette question.
Merci.

HADIA ELMINIAWI : Très bien. Je ne vois pas d'autres mains donc allons-y, nous allons vous demander de répondre à la question.

YESIM SAGLAM : Merci, je vais vous partager les résultats du questionnaire maintenant.

HADIA ELMINIAWI : Donc 62 % pour la prochaine série, mais avec un processus de priorité. Et jusqu'à maintenant c'est effectivement ce que le groupe a décidé, de manière consensuelle.

Alors, question suivante s'il vous plait.

Donc, là, lorsque les candidats font des demandes de variantes avec la chaîne primaire est-ce qu'ils doivent être obligés d'activer toutes les variantes demandées dans les délais prescrits ou alors est-ce qu'ils peuvent avoir la possibilité d'activer la primaire au début et le reste plus tard.

Alors, là je ne sais pas s'il y a un consensus. La question est de savoir si le candidat va payer les frais relatifs à l'ensemble ou relatifs à chaque étiquette activée. Et activée ici, c'est utilisé dans le sens de déléguée aussi, donc introduite dans la zone racine. Et donc ceci, je pense, pourrait avoir un impact sur notre décision également, à savoir est-ce

qu'on paye des frais globaux pour l'ensemble ou au fur et à mesure l'activation de chaque étiquette.

Satish, vous voulez ajouter quelque chose ?

SATISH BABU :

Je pense que vous avez clarifié. Le principal ici c'est le coût mais aussi le processus d'activation. Certains opérateurs de registre souhaitent une certaine souplesse d'activation, pour pouvoir le faire quand il le souhaitait, suivant des conditions. D'autres disaient que même s'ils souhaitaient activer de cette manière il faut quand même payer pour la totalité dès le départ.

Donc, suivant le cas, si on utilise le premier choix, on va forcément tout payer d'un coup. Mais, dans la deuxième option l'idée c'est de payer séparément pour les différentes variantes. Et il n'y a pas eu autant de consensus là-dessus au sein du groupe.

Hadia, je vous repasse la parole.

HADIA ELMINIAWI :

Merci. Steinar ? Vous souhaitez intervenir là-dessus ?

STEINAR GROTTEROD :

Oui, je me pose une question : lorsque le candidat, s'il y a un processus pour un TLD totalement nouveau, avec ses variantes, est-ce que je comprends bien : on demande le TLD primaire avec toutes les variantes qu'on souhaite activer à un moment ou un autre par rapport à cet IDN ?

SATISH BABU :

Je peux répondre. Donc merci, Steinar, pour cette question. Donc actuellement la décision c'est qu'il y aura une candidature. Là, on parle de nouvelles candidatures, on ne parle pas de ce qu'on a dit tout à l'heure par rapport aux gTLD existants qui souhaitent activer autre chose. Pour ces nouvelles candidatures la première option est de donner la source et toutes les variantes requises et toute la demande, la candidature c'est une candidature.

L'équipe EPDP a ensuite dit qu'il faut dire quelle est la source et les variantes. Mais il n'y a qu'un dossier de candidature et les frais n'ont pas encore été décidés par rapport à cette liste de variante, est-ce qu'il faut tout payer d'un coup ou au fur et à mesure.

Même si ce n'est pas activé en même temps, le groupe préfère que le paiement soit global, donc c'est la situation actuelle où tous les frais sont payés au début.

HADIA ELMINIAWI :

Merci, Satish. Et il ne faut pas oublier qu'une fois que la variante est déléguée ou activée, l'ICANN commence à demander le paiement des frais. Avant la délégation ce n'est pas le cas, actuellement.

Alors, s'il n'y a pas d'autres commentaires...

SATISH BABU : Il y a une question de Bill. Il me pose la question suivante : est-ce que le groupe décide de payer tout à l'avance ? Non, en fait nous ne sommes pas en train de traiter cette question pour l'instant. On essaye ici de voir un petit peu quelle est la situation avant de passer au groupe.

Merci. Hadia.

HADIA ELMINIAWI : Merci, Satish. Siva, vous avez levé la main ?

SIVASUBRAMANIAN : Oui, merci. Un candidat demande un TLD IDN, et parce qu'il y a un certain nombre de problèmes liés à des variantes il demande aussi les TLD variantes 2, 3, 4, 5, comme Satish l'a dit. Alors pourquoi est-ce que l'ICANN s'attend à ce que le candidat paye pour ces 5 demandes ? C'est une demande pour activer un TLD. Donc là, on sème le doute. Or, le candidat a spécifié quelle était la variante du TLD en particulier et ne délègue à personne d'autre ces variantes. Donc ici, ce n'est pas juste. C'est un avis personnel. Je n'ai pas pris en considération toutes les implications, mais pourquoi est-ce que l'ICANN ne peut pas considérer que c'est une candidature pour 1 TLD ? Et, lorsque ce TLD est activé, alors il y a des frais annuels qui s'appliquent.

Pourquoi il y a ce processus ? Ce devrait être des frais uniques.

HADIA ELMINIAWI :

Merci, Siva. En fait, on continue à travailler sur cette politique, ce n'est pas quelque chose de définitif. Mais, encore une fois, en fin de compte, on peut dire qu'on paye des frais pour l'ensemble – puisque c'est un ensemble – mais il faut se souvenir que même si on traite cela comme un ensemble, si vous avez un TLD primaire et 5 TLD, ça veut dire que vous avez 6 étiquettes et il faut vous déléguer ces 6 étiquettes. Et d'un point de vue technique, il s'agit de 6 étiquettes différentes.

Donc, encore une fois, d'un point de vue technique, vous ne déléguez pas cela comme un ensemble mais comme 6 étiquettes différentes. C'est pourquoi c'est une question différente.

Et, on n'en a pas encore parlé, en tout cas on n'est parvenu à aucune conclusion à cet égard.

Satish ?

ABDULKARIM OLOYEDE :

Hadia, j'ai la main levée depuis un moment déjà, je peux intervenir ? Je voulais revenir sur quelque chose dont a parlé Satish.

Pour moi, je considère que ça ne fait aucun sens de payer pour chacune des variantes, parce que c'est tout, finalement. Et, parce que ce sont des variantes, on ne peut pas les allouer à quelqu'un d'autre, c'est pour cela qu'on appelle cela des variantes. Donc ça ne fait aucun sens, même si ce sont 6 variantes, 8 ou 10. Quel qu'en soit le propriétaire ou qui veut détenir cette variante, peu importe.

Donc pour moi il faut traiter ce point. Et il faut bien comprendre que c'est un ensemble. Parce que vous n'allez pas déterminer le nombre de variantes que vous allez avoir. Ça n'est pas au candidat de dire : je vais avoir X variantes, peu importe le nombre de variantes. En tout cas c'est comme ça que je vois les choses.

SATISH BABU :

Hadia, si vous permettez je vais répondre. En fait il y a deux aspects. D'abord le processus et ensuite l'aspect technique dont Hadia a parlé.

Les variantes c'est effectivement un ensemble d'étiquettes pour les utilisateurs finaux, mais d'un point de vue technique ce sont des gTLD totalement indépendants. Donc plus vous avez de variantes, plus vous allez payer.

Ensuite, candidature. Si vous avez une source et une variante, alors il y a des coûts qui sont impliqués. Et dans le cas d'une source et 5 variantes, des coûts plus élevés. Donc il y a des échelles de prix et des implications au niveau du prix qui entrent en jeu. Et il y a des coûts différents si vous déléguez un seul gTLD ou un gTLD avec différentes variantes. C'est la raison pour laquelle on doit avoir encore cette discussion sur les coûts et qu'on ne l'a pas encore eue.

Merci.

HADIA ELMINIAWI :

Merci, Satish.

SATISH BABU : Il y a une main levée. Amrita.

AMRITA CHOUDHURY : Merci Satish et Hadia. Alors j'aimerais approfondir encore cette question. Je comprends bien qu'il y a un coût pour chaque variante. Toutefois, les variantes ce n'est pas quelque chose qui est créé, cela arrive dans les langues par défaut. Par exemple si je prends un gTLD qui a deux variantes, je peux penser déléguer cette variante à quelqu'un d'autre, mais cela prête à confusion. Donc il faut que les gens gardent leur variante pour que personne d'autre n'essaye de l'avoir et semer le doute dans l'esprit des autres. Ou, s'il y a une grande différence pour allouer les variantes, est-ce que vous pourriez nous en dire plus, Satish, parce que j'aurais tendance à être d'accord avec Siva. Si vous avez, dans le cas de l'arabe, 100 variantes, est-ce qu'il y aurait une organisation, par exemple une organisation à but non lucratif, qui pourrait avoir toutes ces variantes ?

SATISH BABU : Je vais répondre d'abord. Les variantes ne peuvent pas être divisées entre différents candidats. Elles doivent être traitées ensemble. Ce que cela veut dire c'est que si l'une des étiquettes de variante est formellement allouée à un candidat alors les variantes doivent être allouées à ce même candidat. Parce que, comme vous l'avez dit, ça créerait beaucoup de confusion.

Donc ça, c'est une première limite, on a la variante primaire et toutes les autres variantes ensemble pour passer par toutes les étapes du processus. Mais cet ensemble doit être maintenu uni.

À vous, Hadia.

HADIA ELMINIAWI : Merci. Siva a la main levée.

SIVASUBRAMANIAN : Alors, les variantes sont générées par les règles de génération d'étiquette, donc il y a un outil qui permet de fixer la primaire et la source et les variantes qui sont générées. Et vous avez les variantes allouables et les variantes bloquées. Et, comme Satish vient de le dire, on a ce principe d'une entité unique, sur lequel on est d'accord, selon laquelle aucune autre entité ne peut ensuite demander cette variante.

Lorsqu'il s'agit de demander des variantes, et pas n'importe quelle variante, et là je ne parle pas de variantes pour lesquelles l'entité en question ne demande pas une variante. Siva ?

SIVASUBRAMANIAN : Satish, imaginons qu'une nouvelle candidature de 2 000 USD et, Google – dans un cas hypothétique – demande .GOOGLE, alors ce serait un cas assez ouvert. L'ICANN peut voir cette demande de .GOOGLE par Google. Est-ce qu'il serait possible de déléguer cela ? Est-ce que l'ICANN rendrait 300 000 dollars à Google et dirait que non, on ne peut pas accepter

votre candidature donc on vous rend les frais, en appliquant la même logique pour les consultations externes. Est-ce que l'ICANN va revenir vers les candidats ou groupes de candidats et dire : voilà, dans votre cas, on va vous demander 9 millions de dollars supplémentaires.

Je pense que vous appliquez la deuxième logique à ce cas de variantes, vous dites que d'un point de vue technique cela va coûter très cher de déterminer les variantes, mais je pense que ça doit s'appliquer à chaque variante associée à un TLD. Or, c'est un cas totalement différent. Ça, ça vient d'une langue, d'un script. Donc je suggèrerais que ce soit uniforme, quels que soient les coûts qu'appliquerait l'ICANN à un certain type de candidat.

SATISH BABU :

Merci, Siva. On n'a plus le temps, malheureusement. Mais je peux vous donner un contre-exemple. Il y a des milliers de candidatures qui n'arrivent pas à bon port et je ne suis pas sûre de ce que peut appliquer l'ICANN.

Le fait est, et je peux par la suite vous montrer le diagramme complet de cela, même si on applique toutes les étapes du processus, on ne peut outrepasser aucune étape de ce processus. Il faut s'assurer qu'il y a un processus en place et qu'il est respecté. Mais, bien entendu, on peut transmettre ce point de vue à l'EPDP lorsqu'on aura la discussion et dire que certains d'entre nous considèrent qu'il devrait y avoir une tarification groupée.

Hadia, à vous.

HADIA ELMINIAWI : Merci, Satish. Et autre chose : il faut faire la distinction entre demander une variante et les variantes qui n'ont pas été demandées. Parce que c'est important de voir si vous demandez ou non une variante. Parce que demander une variante, ça pourrait bloquer des TLD futurs. Et, du point de vue du processus de confusion, ça pourrait bloquer d'autres variantes à l'avenir.

Siva, est-ce que c'est une ancienne main ou une nouvelle ?

OLIVIER CREPIND-LEBLOND : Hadia, excusez-moi, mais là on a beaucoup dépassé le temps prévu, plus de 35 minutes, on avait prévu 15 minutes. Donc je suis désolé mais je dois vous interrompre. Peut-être qu'on pourra poursuivre les discussions la semaine prochaine ? Ou sur la liste de diffusion. Mais vous savez il y a encore beaucoup de choses à traiter aujourd'hui. Donc excusez-moi, je sais que parfois les discussions nous échappent un petit peu, mais malheureusement il nous faut passer à d'autres points.

Point suivant à l'ordre du jour : équipe de cadrage RDA.

YESIM SAGLAM : Est-ce que vous voulez que je partage les résultats du sondage ?

OLIVIER CREPIND-LEBLOND : Oui, tout à fait. Et désolé de vous avoir interrompu, merci.

HADIA ELMINIAWI : Alors, 57 % : activer toutes les variantes. À vous, Olivier.

OLIVIER CREPIND-LEBLOND : Merci beaucoup et toutes mes excuses, nous avons peu de temps. Ensuite nous passons à l'équipe de cadrage pour l'exactitude des données d'enregistrement, petite mise à jour par Alan Greenberg et ensuite on parlera de l'ODA du SSAD.

ALAN GREENBERG : Je n'ai rien à dire sur ni l'un ni l'autre, rien de changé depuis la dernière fois.

OLIVIER CREPIND-LEBLOND : Nouveau sujet, les génériques fermés.

ALAN GREENBERG : Je ne crois pas que Greg soit avec nous, mais quoi qu'il en soit il y a une réunion introductive pour deux fuseaux horaires différents, ce sera la semaine prochaine, mais rien d'autre.

OLIVIER CREPIND-LEBLOND : D'accord, donc vous en êtes juste au tout début.

ALAN GREENBERG : Oui, c'est ça.

OLIVIER CREPIND-LEBLOND : Passons au point 4 : mise à jour sur les commentaires de politique avec Chantelle et Hadia.

CHANTELLE DOERKSEN : Merci, Olivier. Nous souhaitons noter qu'il n'y a pas de nouveaux commentaires pour l'instant. Deux ont été ratifiés par l'ALAC, déclaration de l'ALAC sur la feuille de route de l'acceptation universelle et, deuxième : déclaration sur le plan et les budgets opérationnels de la PTI pour 2024 et le plan et le budget de l'IANA. Il y a aussi les droits curatifs des OIG, il faudra commencer à y réfléchir. Ensuite l'OFBWG travaille sur deux points, les procédures opérationnelles et la révision de l'efficacité. Donc je ne sais pas si vous vous en êtes occupé, mais il faudra voir s'il y a d'autres mises à jour.

Hadia, je ne sais pas si vous avez des mises à jour sur les commentaires publics.

HADIA ELMINIAWI : Merci, Chantelle. En ce qui concerne les commentaires publics prochains, nous avons celui qui est relatif aux ensembles d'étiquettes pour le deuxième niveau, avec la communauté des scripts pour une meilleure cohérence. Donc c'est assez technique. Ensuite, deuxième commentaire, en termes de politique : il est relatif au rapport définitif sur les droits curatifs, spécifiquement la protection des OING. Le rapport décrit les questions de politique définitive où il y aurait une décision. Donc le titulaire de nom de domaine perdant pourra suivre un processus juridique.

[L'interprète s'excuse, nous n'avons pas le texte sous les yeux qui est en train d'être lu]

Nous avons besoin de davantage de temps pour en parler et voir comment nous allons aller de l'avant.

Actuellement, ce qui a été ratifié, comme le disait Chantelle, la feuille de travail sur l'UA, pas de commentaires relatifs aux propositions d'amendement au RA et RAA de base. Donc ceci est relatif au RDAP.

Et, ensuite, nous n'avons aucun commentaire par rapport au SLA et aux services de l'IANA pour les numéros.

Et nous allons commencer à parler dès aujourd'hui de la politique de consensus de données d'enregistrement pour les gTLD. Alors, là, il y a eu un report de date pour le 18 novembre. Nous avons encore une vingtaine de jours avant que ce commentaire public soit clos. Nous avons commencé à rédiger certains commentaires. Peut-être qu'on pourrait avoir la page Wiki ?

NON IDENTIFIÉ :

Hadia, pouvez-vous répéter ? Quelle page Wiki ?

HADIA ELMINIAWI :

Pour la politique de consensus de données d'enregistrement pour les gTLD.

Donc le commentaire public : il faut le point de vue de la communauté sur deux points. Premièrement la mise en œuvre des recommandations de la phase 1 de l'EPDP sur les données d'enregistrement et deuxième mise à jour sur les procédures qui ont été impactées par les politiques de

données d'enregistrement nouvelles. Les commentaires seront fournis dans le cadre d'un formulaire avec des commentaires sur 12 sections pour essayer d'identifier si ceci reflète de manière exacte l'intention de l'EPDP sur les données d'enregistrement.

Je ne sais pas si on peut descendre, j'ai mis des commentaires sur la page Wiki que vous pouvez voir. Si vous faites défiler la page... Oui, voilà.

Donc, Alan, peut-être que vous pouvez intervenir maintenant ?

ALAN GREENBERG :

Merci. Oui, ce que je suggèrerais c'est de passer ceci au commentaire. Là c'est à l'état de déclaration préliminaire, mais je pense que là il nous faut avoir une réponse.

En ce qui concerne le contenu, je pense que je suis d'accord avec vous sur ce que vous dites, mais il faudrait que je revoie le document d'abord, pour confirmer. Je m'en occuperai à la fin de la semaine et je reverrai tout ceci de manière exhaustive.

Peut-être qu'on pourrait se donner un délai à la fin de la semaine prochaine ou d'ici la semaine prochaine pour revoir tout ceci et formuler un document qui vient de l'ALAC. Et nous avons encore quelques semaines avant le délai mais il ne faut pas trop attendre. Donc je suggère que lundi ou mardi on pourrait avoir une date butoir pour ajouter au Wiki.

HADIA ELMINIAMI : Merci Alan, donc je vais passer ceci à la partie commentaire et je vous encourage à ajouter tous un commentaire de manière à ce qu'on puisse mettre en place des diapositives, peut-être pour la semaine prochaine.

Alors, par rapport au formulaire, comment est-ce qu'on l'envoie, à quoi ressemble-t-il ? Les candidats devront envoyer leur feedback en choisissant certaines options qui reflètent les recommandations.

[Encore une fois, nous n'avons pas le document sous les yeux]

Donc soit les politiques de recommandation sont bien reflétées, soit non. Nous parlons de 12 sections. Les 12 sections. D'abord il y a une introduction, ensuite il y a l'ensemble, ensuite interprétation, 4 : accord de protection des données, 6 : collecte des données d'enregistrement, 7 : transfert des données d'enregistrement du bureau d'enregistrement à l'opérateur de registre, 8 : transfert des données d'enregistrement aux fournisseurs de données d'entiercement, 9 : [inaudible], 10, 11 et 12, donc vous pouvez consulter le formulaire pour davantage d'information.

Nous avons fourni nos commentaires relatifs à la section 10 qui est relative aux demandes de divulgation.

Donc demandes urgentes, encore une fois dans ce cadre nous avons des définitions. Et donc la demande urgente, selon la section 3.8, ces demandes sont relatives aux circonstances qui causent une menace imminente à la vie, des blessures graves qui ont un impact sur une infrastructure critique ou relatives à la sécurité d'un enfant. Et donc le délai fourni dans la mise en œuvre, donc deux jours. Si la demande est

effectuée à la fin de la semaine, la réponse sera reçue au bout de 4 jours, ce qui ne satisfait pas l'objectif de la demande.

Si nous allons à la recommandation 18 qui s'occupe de cette partie, il est indiqué que les détails seront finalisés pendant la phase de mise en œuvre. Ce qui veut dire que nous n'avons pas les deux jours ouvrés dans la recommandation.

Donc, encore une fois, par rapport à la recommandation d'origine qui est la 18, nous souhaiterions mettre l'accent sur l'importance de pouvoir avoir un système de divulgation pour la mise en œuvre de la section 10. Cela ne veut pas dire qu'on s'arrête là et qu'on n'arrête de chercher un système de divulgation unifié.

Voilà, je m'arrête là.

Gopal ?

[GOPAL TADEPALLI :]

Donc c'est assez simple, j'y reviendrai la semaine prochaine. Ce n'est pas simplement les noms de domaine et les variantes, c'est plusieurs noms de domaine et plusieurs variantes.

En termes de délai...

HADIA ELMINIAWI :

Est-ce qu'on pourrait l'avoir sur les IDN ?

GOPAL TADEPALLI : Oui, oui, je m'en occuperai pour la prochaine fois.

HADIA ELMINIAWI: Très bien, merci beaucoup. Y a-t-il des commentaires par rapport à cet EPDP ? Les données d'enregistrement ?

Alan, est-ce une nouvelle main ? Très bien, merci beaucoup.

Il n'y a pas de main levée, donc je vais vous repasser la parole, Olivier.

Encore une fois, je vais faire passer mon commentaire préliminaire à la partie commentaire. N'hésitez pas à commenter également et nous préparons des slides pour la semaine prochaine.

OLIVIER CREPIND-LEBLOND : Merci beaucoup, Hadia. Et étant donné que vous avez été aussi efficace, nous avons gagné du temps. Donc si vous le souhaitez, nous avons encore 15 minutes, mettons 10 minutes jusqu'à la fin de l'appel. Nous avons juste le point divers et donc vous pouvez revenir à la question sur le PDP sur les IDN. Je vois qu'il y a des gens que cela intéresse donc on peut y revenir si cela convient.

HADIA ELMINIAWI : Oui, bien sûr. Satish, vous êtes d'accord ?

SATISH BABU: Oui, je vois la question de Gopal. Je ne sais pas s'il y a un angle IDN. Je comprends la logique de ce qui est dit, donc avoir un nom de domaine et

donc s'occuper de tout d'un seul coup, dans une sorte de regroupement commercial.

Et je vois aussi le commentaire de John, en dessous. Il y a différentes considérations qui interdiraient, en fait, ce regroupement. Je n'ai pas de commentaire là-dessus de manière spécifique, mais s'il y a d'autres questions par rapport à ce qui a été présenté aujourd'hui, nous sommes prêts à en parler.

OLIVIER CREPIND-LEBLOND : Je crois qu'Abdulkarim nous a quittés, Satish.

SATISH BABU : Alors, le dernier commentaire que j'ai par rapport au commentaire qu'on vient d'avoir sur la stratégie pour les variants, c'est qu'on préfère ne pas avoir de prix variables pour les différentes variantes. Mais il y a encore des considérations à prendre en compte. Et en plus si vous demandez 2 ou 5 variantes, il y a une différence de coûts. Et, jusqu'à présent, ce qui a été appliqué c'est que les frais allaient se baser sur les coûts. Alors, bien entendu, ce n'est pas très facile à savoir à l'avance. Mais le principe cela va être que le coût va être différent en fonction du nombre de variantes que les candidats vont demander.

Et Hadia, avant, a fait la différence entre le nombre total des variantes par rapport au nombre de variantes que vous demandez. Donc tous les candidats ne vont pas forcément demander toutes les variantes allouables.

Donc il faut voir comment ces discussions vont évoluer. Mais, en tout cas, on va transmettre à l'EPDP notre sentiment puisque, finalement, c'est quelque chose d'assez naturel qui se produit. Et il ne s'agit pas de le fragmenter, mais c'est un tout. Donc on va transmettre cette logique à l'EPDP.

Mais jusqu'à présent l'EPDP s'est concentré sur d'autres aspects et non pas sur les coûts, on va en parler par la suite.

Merci.

HADIA ELMINIAWI: Merci, Satish. Rien d'autre à ajouter de mon côté. Merci. À vous, Olivier.

OLIVIER CREPIND-LEBLOND : Bien, merci beaucoup Hadia et Satish. Écoutez, beaucoup de travail sur cette question et une question à n'en pas douter très, très intéressante. Et j'espère que la discussion ici va vous aider dans votre groupe de travail. C'est malheureusement un cas où il n'y a pas de solution toute faite, comme c'est très souvent le cas à l'ICANN. Il n'y a pas de solution miracle, donc il va falloir beaucoup réfléchir et je suis sûr qu'il y aura beaucoup de discussions sur cette question.

Mais, en tout cas, on en a parlé aujourd'hui, on va continuer à en parler. Et on va continuer à suivre ce qu'il se passe sur la liste de diffusion, sur cette question comme sur tant d'autres.

Sur ce, l'appel de cette semaine approche de sa fin. On passe aux points divers.

Je ne vois pas de main levée pour l'instant. Donc on passe à l'appel de la semaine prochaine. Je sais qu'il y a la réunion EURALO à Bruxelles la semaine prochaine. Je ne pourrais pas être moi-même à Bruxelles, donc je pourrais co-présider cet appel avec Hadia si c'est un appel le soir.

Alors, quel est l'horaire proposé ?

YESIM SAGLAM :

Oui, Olivier. L'horaire et le jour proposés pour la semaine prochaine c'est mercredi 9 novembre à 19 h UTC.

OLIVIER CREPIND-LEBLOND :

Merci, Yesim. Écoutez, oui, je peux me libérer et désolé pour ceux qui ne vont pas pouvoir participer. Mais vous aurez une journée bien chargée à EURALO et j'attends avec impatience de pouvoir le suivre en virtuel. Bien entendu c'est l'assemblée générale d'EURALO. On a eu récemment l'assemblée générale de NARALO et d'autres RALO ont eu leur propre assemblée générale.

Et voilà pour aujourd'hui. Merci à tous d'avoir participé à cet appel. Un appel très intéressant.

Merci à nos interprètes, merci à la transcription en temps réel. À 59 min 59 secondes, je vous ai interrompu, je m'en excuse.

Merci à tous. Lorsque vous allez fermer Zoom, vous allez trouver un sondage sur la transcription en temps réel. C'est utile, donc surtout n'hésitez pas à répondre.

NON IDENTIFIÉ : Oui, ça fait partie du budget mais ça n'est plus disponible en ligne.

OLIVIER CREPIND-LEBLOND : Très bien, donc on a le sondage... Ha, ça n'est plus un projet pilote, très bien, donc c'est quelque chose qui reste, la transcription en temps réel.

Alors très bonne fin de journée, d'après-midi ou de soirée, où que vous vous trouviez. Merci à tous.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]